Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_033-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 février 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Christian CHAUFOUR, Mmes Laure ZATORSCHI, Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Michèle ARMANDARY, MM Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Annick PORTES, M Jean-Louis VERGNE, Mme Claude BENEZIT et M Eric GARNIER.

Absents représentés :
- M Kévin STEINBACHER donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à M Frédéric SOHIER
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- Mme Catherine GUGUEN-GRACIE donne pouvoir à Mme Annick PORTES
- Mme Claudia GAUVIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE

Monsieur Thierry DE LA FOURNIERE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2026/033 – APPROBATION DE L'OPERATION DE TRAVAUX DE RELAMPING DES BATIS DE LA VILLE ET DE SES MODALITES DE FINANCEMENT EN VUE D 'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ANNEE 2026

Présents : 25 **Représentés** : 08 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_033-DE

La ville de Dinard souhaite être accompagnée dans les dépenses de son projet par un cofinancement de la Préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La présente délibération a pour objectif d'autoriser cette demande de subvention de DSIL pour l'année 2026 dans le cadre du programme de relamping des bâtiments communaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la circulaire préfectorale du 5 novembre 2025 du Préfet d'Ille-et-Vilaine fixant l'appel à projets de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances investissement » en date du 9 février 2026 ;

Considérant la demande des services de la Préfecture depuis 2023 d'exiger une délibération du conseil municipal pour présenter une demande de subvention de DSIL ou de DETR ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : d'adopter le projet de cofinancement du projet de travaux de relamping des bâtis de la ville.

Cette opération relève de la catégorie « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables », éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Article 2 : d'approuver le plan de financement estimatif relatif aux travaux de relamping des bâtis de la ville comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Travaux de relamping des bâtis de la ville

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	30 600,00 €			
Relamping de l'Auditorium Bouttet	6 925,00 €	**Aides publiques souhaitées :**		
Relamping des écoles	50 827,00 €			
Relamping maison des jeunes le Spot	1 360,00 €			
Relamping du COSEC 1 et 2	68 815,00 €			
Relamping de la Mairie	24 735,00 €	**DSIL**	214 793,60 €	**80 %**
Relamping de la Médiathèque	67 185,00 €			
Relamping des Bâtiments communaux et de la Propreté Urbaine	10 705,00 €			
Relamping du Palais des Arts et du Festival	7 340,00 €	**Participation Ville de Dinard**	53 698,40 €	**20 %**
TOTAL	**268 492,00 €**	TOTAL	**268 492,00 €**	**100 %**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_033-DE

Article 3 : de solliciter une subvention de l'État pour l'exercice 2026, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour le projet susmentionné, au taux de 80 %, soit 214 793,60 € HT, des opérations éligibles dans le cadre du volet de rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 4 mars 2026

Le secrétaire de séance

Thierry DE LA FOURNIERE

Le Maire

MAIRIE DE DINARD
Ille-et-Vilaine

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 06 MARS 2026 et affichée en Mairie, le 06 MARS 2026